

CONFORMEMENT AU REGLEMENT CE N° 1907/2006 (REACH)

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

# FREX gel

# DECAPANT FOUR

**Laboratoires ROCHEX**

BP. 263 - 74106 ANNEMASSE Cx

☎ 04 50 37 49 54 - Fax 04 50 87 21 10

fds@laboratoires-rochex.fr

N° de téléphone d'appel d'urgence

N° ORFILA (INRS) : +33 (0)1.45.42.59.59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations : Met. Corr.1 – H290 Peut être corrosif pour les métaux  
Skin corr.1-H 314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations : Ce mélange est classé corrosif R35-37. La classification corrosive de ce produit est basée sur le pH extrême (en conformité avec la législation européenne)

**Dangers pour la santé humaine**

Provoque de graves brûlures - Irritant pour les voies respiratoires

**Dangers pour l'environnement**

Ce mélange n'est pas classé dangereux pour l'environnement

### 2.2 Eléments d'étiquetage

Conformément au règlement CE n°1272/2008 et ses adaptations :



**Mention d'avertissement : DANGER**

Contient de l'Hydroxyde de sodium

#### Mentions de danger :

Peut être corrosif pour les métaux

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

#### Conseils de prudence :

Tenir hors de la portée des enfants

Conserver uniquement dans le récipient d'origine

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/visage

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CE N° CAS N°Enr. REACH	Teneur (% p/p) dans la préparation	Classement CLP	Classement DPD
Hydroxyde de sodium (1), (2)	215-185-5 1310-73-2 01-2119457892-27	2,5 à 10%	Met Corr.1-H290 Skin Corr.1A- H314	C; R35

Carbonate de soude (1)	207-838-8 497-19-8 01-2119485498-19	2,5 à 10%	Eye Irrit.2-H319	Xi ; R36
Phosphate trisodique (1)	231-509-8 10101-89-0 01-2119489800-32	< 2,5%	STOT SE 3-H335 Eye Irrit.2-H319 Skin Irrit.2-H315	Xi R36/37/38
Ethasulfate de sodium (1)	204-812-8 126-92-1 01-2119971586-23	< 2,5%	Skin Irrit.2-H315 Eye Dam.1-H318	Xi ; R38-41

Pour le texte intégral des phrases R et H, voir le paragraphe 16

- (1) Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- (2) Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- (3) Substances PBT
- (4) Substance vPvB

#### **4. PREMIERS SECOURS**

**Remarques générales :** D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne.

**Après inhalation :**

Peu probable. En cas de malaise, transporter le patient à l'air libre.

**Après contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un spécialiste.

**Après ingestion :**

Ne pas faire boire, ni vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche et appeler immédiatement un médecin.

#### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction et/ou dangers spécifiques :**

Non concerné – Produit ininflammable.

**Équipement spécial pour les intervenants :**

Porter des vêtements appropriés incluant gants, appareil de protection des yeux et du visage.

#### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles :**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher toute pénétration du produit pur dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :**

Récupération du produit. Neutralisation par un acide faible. Dilution à l'eau et rinçage.

#### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour la manipulation**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Observer les réglementations de la protection du travail.

**Conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker dans un endroit sec, frais, bien ventilé et à l'abri de la lumière à des températures comprises entre 5°C et 25°C.

**Matière(s) incompatible(s) :**

Éviter le contact avec les acides forts, l'aluminium et ses dérivés.

**Matériaux d'emballage ou de flaconnage :**

De même nature que celui d'origine (polyéthylène)

#### **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants présentant des valeurs limites d'exposition:**

Hydroxyde de sodium [1310-73-2] :VME (INRS) = 2mg/m<sup>3</sup>

**Mesures d'ordre technique :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Équipement de protection individuelle :**

**Protection respiratoire**

Aucune mesure n'est requise dans les conditions normales d'utilisation

**Protection des mains**

Utiliser des gants en caoutchouc néoprène ou nitrile.

**Protection des yeux**

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de



LABORATOIRES ROCHEX	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	MA FOR 03 Version : C
------------------------	-------------------------------------	--------------------------

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1 Règlements / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**-Dispositions particulières :**

Ce mélange est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des matériels pouvant se trouver en contact avec des denrées alimentaires

**-Etiquetage des détergents (Règlement n° 907/2006 modifiant le règlement CE n° 648/2004 )**

Tensioactif anionique : moins de 5%

Phosphate : moins de 5%

**-Enregistrement selon le règlement CE 1907/2006 (REACH°) :**

Ce produit est un mélange ; il n'est donc pas concerné par le pré-enregistrement et l'enregistrement. Toutefois, nous confirmons que toutes les substances utilisées dans ce mélange ont bien été enregistrées ou sont en cours d'enregistrement par nos fournisseurs.

### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique :**

Aucune donnée n'est disponible

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

**Paragraphe modifié : §2, 3**

### **Libellé des phrases H figurant au paragraphe 3 :**

H290 Peut être corrosif pour les métaux  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H315 Provoque une irritation cutanée  
H318 Provoque des lésions oculaires graves  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H335 Peut irriter les voies respiratoires

### **Libellé des phrases R figurant au paragraphe 3 :**

R35 Provoque de graves brûlures  
R36 Irritant pour les yeux  
R37 Irritant pour les voies respiratoires  
R38 Irritant pour la peau  
R41 Risque de lésions oculaires graves

### **Autres infos :**

- Produit réservé à un usage professionnel